

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 27 novembre 2024

DEL_20241127_16

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

25

28

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Objet :

**Convention 2025
avec l'association
Les Petits
Moussaillons**

**Autorisation de
signature**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX – Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Benoît PICHARD – Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Stéphanie BURNEL – Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA
Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS – Thierno DIALLO
Brieg PICAULT – David PELON (arrivée à 18h45 - départ à 20h35)
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU – Cécile NICOLAS (départ à 20h00) - Michel CONANEC - Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Magali MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY (20h35)
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU (20h00)

Absente : Aurélie Le Gunehec

Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
28 novembre 2024

Et que la convocation avait été faite le
20 novembre 2024

Exposé :

Le multi-accueil Les Petits Moussaillons, assure un service d'accueil quotidien de jeunes enfants, proposé majoritairement aux familles trignacaises, dans le cadre d'une convention d'objectifs entre l'association qui gère le multi-accueil du même nom, et la Ville ; approuvée pour l'année 2024 en Conseil municipal en date du 6 décembre 2023.

L'année 2025 qui s'annonce inclut des évolutions, déjà amorcées de la part de la CAF, qui conforte son soutien aux Etablissements d'Accueils des Jeunes Enfants (notamment via la création d'un « Bonus attractivité »).

Aussi pour l'année 2025, la Convention, actualisée et définie en concertation avec l'Association, est fixée à nouveau pour une durée de 1 an.

Elle intègre essentiellement des modifications quant au montant de l'aide apportée par la Ville à l'Association. Pour l'année 2025, la contribution financière de la Ville est fixée à 77 000 €. Il en sera toutefois déduit un reliquat d'un montant de 64 800 €. Soit des versements pour un montant total prévu de 12 200 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 5 novembre 2024,

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal, au regard de l'intérêt du partenariat entre la Ville et l'Association, du service rendu auprès des familles, d'approuver la Convention 2025 entre la Ville de Trignac et l'Association Les Petits Moussaillons et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'acter le partenariat entre la Ville et l'Association Les petits Moussaillons,

Article 2 : D'approuver les termes de la convention 2025 entre la Ville de Trignac et l'Association Les Petits Moussaillons,

Article 3 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :